

Paris, le 28 novembre 2018

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## N° 59

Conformément à la décision n° 2010-07 SG modifiée, le recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est publié sur le site virtuel du Cnam (<http://www.cnam.fr/actes-administratifs/>).

**TABLE DES MATIERES**

**DECISION EMANANT DE LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES**

- **DECISION n° 2018-10 F/D portant modification de la décision n° 2016-05 F/D du 15 septembre 2016.....p. 3**

**DECISION EMANANT DE LA DIRECTION DE L'ACTION REGIONALE**

- **DECISION n° 18-02-DirAR portant nomination du directeur par intérim du Centre du Cnam en Polynésie française.....p. 4**

## DECISION N° 2018 – 10 F/D

portant modification de la décision n° 2016-05F/D du 15 septembre 2016

**L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers :**

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Cnam,

Vu le décret du 23 juillet 2018 renouvelant M. Olivier FARON dans ses fonctions d'administrateur général du Cnam,

Vu la décision n° 2016- 05 AG du 10 février 2016 portant création de Cnam Entreprises,

Vu la décision n° 2016-32 AG portant modification de la décision n° 2016-05 AG du 10 février 2016,

Vu la décision n° 2016-05 FD du 15 septembre 2016 modifiée portant délégation de signature à caractère financier au sein du Cnam Entreprises,

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** – A l'article 7-1 de la décision n° 2016-05 F/D susvisée, les noms sont modifiés comme suit :

Sylvie	VAROQUAUX	Centres financiers B2B01 à B2B04
Cécile	PAUQUET	Centres financiers B2B01 à B2B04
Sabrina	KROURI	Centre financier B2B05 : Cnam Incubateur
Alain	LEROY...	Centre financier B2B06 : Cnam Entrepreneurs

*(Le reste sans changement)*

**Article 2 – Date d'effet**

Le directeur de « Cnam Entreprises », le directeur général des services du Cnam et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet au jour de la publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 22 NOV 2018

L'administrateur général



Olivier FARON

**DÉCISION N° 18-02-DirAR**  
**portant nomination du directeur par intérim du Centre du Cnam  
en Polynésie française**

**L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,**

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers, notamment son article 26,

Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision n°15-09-DirAR portant nomination du directeur du Cnam en Polynésie française,

Vu la lettre de mission adressée à Monsieur Christophe Gomez le 3 novembre 2015,

Vu la convention entre le Conservatoire national des arts et métiers et le lycée hôtelier de Tahiti portant hébergement du centre Cnam de Polynésie française signée le 17 juillet 2017,

DECIDE :

**ARTICLE 1er :**

Monsieur Christophe Gomez est nommé directeur par intérim du Centre Cnam de Polynésie française à compter du 9 novembre 2018 jusqu'à ce qu'il soit procédé à la nomination du directeur après avis du prochain comité de pilotage et d'évaluation.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur Christophe Gomez reçoit délégation de signature pour la délivrance des attestations de valeurs proposées par le jury réuni sous la présidence d'un enseignant-chercheur du Cnam et pour tout document lié à l'activité pédagogique.

**ARTICLE 4 :**

La directrice de l'action régionale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 26.10.2018  
L'administrateur général

  
Olivier FARON